

Transition écologique et Cohésion des territoires - Transition énergétique - Mer

“ **Un vote massif de l’encadrement pour la CGT, pour obtenir une vraie politique sociale, salariale, et pour défendre les missions publiques** ”

Défendre les personnels et faire reconnaître les droits et garanties collectives par le vote CGT

La loi de la transformation de la fonction publique de 2019 a défini une nouvelle organisation des commissions administratives paritaires.

En fusionnant les CAP des catégories A, le gouvernement concrétise sa volonté d’individualiser toujours plus, la gestion des carrières et des rémunérations et d’effacer les spécificités statutaire de chaque corps. Cette logique entend attaquer le principe d’une fonction publique où les droits des personnels sont attachés à leur statut et à leur niveau de qualification, et qui ne dépendent pas de leur poste.

La réduction des prérogatives des nouvelles CAP, qui portent dorénavant sur les questions disciplinaires et aux recours, constitue aussi une remise en cause de l’intervention des organisations syndicales pour défendre les droits et les intérêts des personnels.

Pour la CGT, ces instances restent toujours un lieu où les candidat(e)s, que vous élirez, défendront les intérêts collectifs, en faisant reconnaître l’imputabilité totale ou partielle de l’administration en cas de mise en cause disciplinaire. Vos élu(e)s CGT feront respecter les textes législatifs ou réglementaires sur les questions de rémunération, de conditions de travail ou d’évaluations du travail.

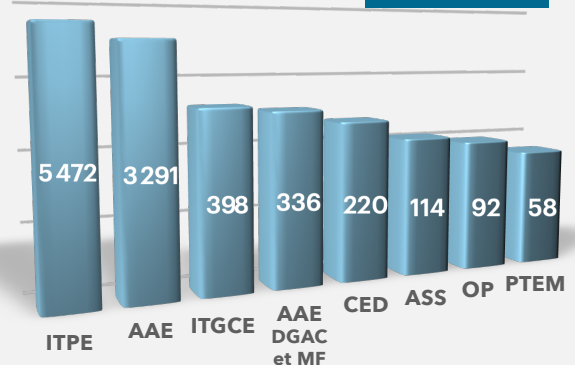
Avec la CGT, obtenons une autre trajectoire pour le ministère

La CAP est compétente pour :

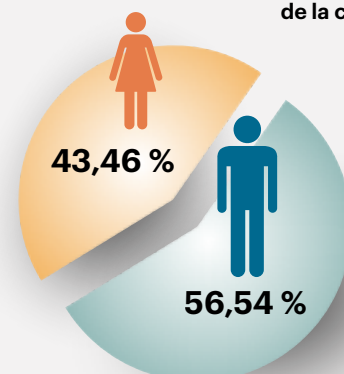
- **ITPE** (Ingénieurs des Travaux Publics de l’État)
- **AAE** (Attachés d’Administration de l’État)
- **ITGC** (Ingénieurs des Travaux Géographiques et Cartographiques de l’État)
- **AAE DGAC** (AAE en fonction à la Direction Générale de l’Aviation Civile)
- **AAE MF** (AAE en fonction à Météo-France)
- **CED** (Chargés d’Études Documentaires)
- **ASS** (Assistants de Service Social)
- **OP** (Officiers de Port)
- **PTEM** (Professeurs Techniques de l’Enseignement Maritime)

Effectifs en ETP au 1er janvier 2022

Effectif total : 9 981



Répartition F / H pour l’ensemble de la catégorie A



source DRH

Nous, cadres de ce ministère et des établissements publics rattachés, professionnellement et socialement engagé(e)s, nous exprimons des attentes fortes :

✓ Pour nos mission, notre expertise professionnelle

Nous revendiquons la mise en place d'une réelle politique de réappropriation des missions dans les domaines des transports, de la mobilité et des infrastructures, de l'habitat et du logement, de l'aménagement du territoire, de l'écologie terrestre et maritime, et de la prévention, la prévision et la gestion des risques afin de répondre aux attentes des citoyens.

Nous demandons aussi un réel effort de recrutement pour répondre aux enjeux et défis de la sobriété énergétique, aux enjeux écologiques et au développement humain durable. Le dérèglement climatique, la disparition de la biodiversité, l'exploitation menant à l'épuisement des ressources, etc. n'attendent pas.

Nous revendiquons, pour notre expertise professionnelle, un droit d'expression sur notre champ d'expertise et de la formation de qualité tout au long de notre carrière.

✓ Politique salariale

Nous revendiquons une politique salariale, avec le premier échelon de la grille à l'équivalent de 2 fois le smic et un doublement durant la carrière.

Nous estimons la perte du pouvoir d'achat depuis le 1^{er} janvier 2000 de 720 à 1 040 € par mois (source : UFSE-CGT).

Nous revendiquons l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'intégration des primes dans le salaire pour une intégration dans le calcul de la retraite.

Selon le baromètre annuel 2022 de l'Ugict-CGT :



TEMPS DE TRAVAIL RÉEL

62% des fonctionnaires estiment que notre rémunération n'est pas en adéquation avec notre temps de travail réel

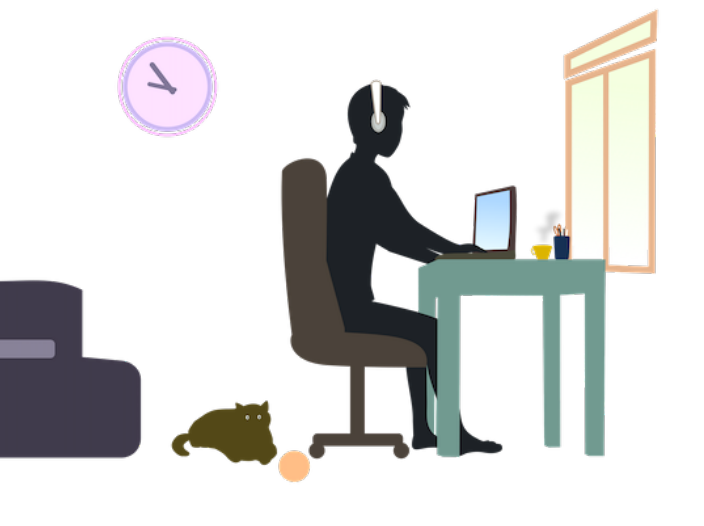
CHARGE DE TRAVAIL

65% des fonctionnaires estiment que notre rémunération n'est pas en adéquation avec notre charge de travail



✓ Droit d'alerte

Nous revendiquons des moyens et des garanties, tel un droit d'alerte, pour assurer nos responsabilités d'encadrement.



✓ Promotion

Nous revendiquons d'obtenir une politique de promotion permettant à chaque agent(e) d'atteindre le dernier niveau de grade du corps (augmentation des taux de promotion et reconnaissance des parcours professionnels).

✓ Vie professionnelle / vie personnelle

Nous revendiquons des mesures pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, première priorité des cadres pour 71% d'entre eux, et pour 74% des femmes cadres.

Selon le baromètre annuel 2022 de l'Ugict-CGT,

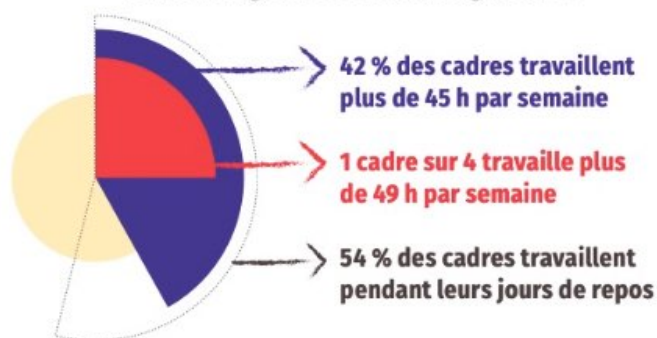
71% des agent.es de la fonction publique travaillent les jours de repos et 42% des cadres disent travailler plus de 45 h par semaine.

Cette dégradation constante est le résultat de la politique de réduction des effectifs des différents gouvernements successifs mais aussi le développement du télétravail : le gain de temps de transport est absorbé par la charge de travail qui est en forte augmentation et par des horaires de travail qui sont moins encadrés.

Temps de travail

L'équilibre vie pro / vie privée est la 1^{ère} priorité pour les cadres.

Près de 6 cadres sur 10 estiment que leur charge de travail a augmenté.



Ceci confirme la nécessité d'encadrer le télétravail, de disposer d'un droit à la déconnexion effectif et de mettre fin aux forfaits jours sans décompte horaire, afin de garantir l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle.

Voter CGT :



- ✓ C'est s'assurer une **égalité de traitement** de tous les agents sans opposer les corps entre eux en tenant compte de la spécificité, comme elle l'a toujours fait
- ✓ C'est l'assurance que tous les **dossiers individuels** seront portés par des élu(e)s impliqué(e)s et tenaces avec une préparation sérieuse en amont et un retour personnalisé après la CAP
- ✓ C'est s'assurer que l'**égalité professionnelle** sera défendue notamment par l'accompagnement des femmes dans leur déroulement de carrière
- ✓ C'est promouvoir un management basé sur la **solidarité** et la réalisation personnelle au service des intérêts collectifs, plutôt que sur la compétition de tous contre tous
- ✓ C'est **revendiquer et promouvoir une politique sociale ambitieuse et de qualité pour les catégories A** au sein de notre ministère et dans les établissements publics



Un vote massif de l'encadrement pour la CGT,
c'est envoyer un message au gouvernement sur
la nécessité d'une vraie politique sociale et salariale,
et de défense des missions publiques

Nos candidat(e)s

1. **Idelma COLLYMORE, AAE**, DDT 95
2. **Bruno PIEL, ITPE**, CEREMA
3. **Sandrine LE GRAS, AAE**, DREAL NA*
4. **Olivier MOUGEOT, ITPE**, VNF
5. **Isabelle LEPLA, ITPE**, CEREMA
6. **Jean-Pierre WAGNER, ITPE**, DREAL Gd-Est
7. **Stéphane MAINGUY, AAE**, DGAC
8. **Thomas LAMAILLOUX, ITPE**, DDTM 11
9. **Cécile DELIOT, AAE**, DREAL AuRA
10. **Alexis VERNIER, ITPE**, CEREMA
11. **Fabienne TATOT, ITPE**, Adm. Centrale
12. **Remi LEMAITRE, ITPE**, DIRM MEMN
13. **Charles-Emmanuel RAMEAU, AAE**, DRIEAT-IF
14. **Maïlys ZAMBLERA, ITPE**, CEREMA
15. **Anne SAMICA, ITGCE**, IGN
16. **Yves-Antoine CANDE, AAE**, Adm. Centrale

* Nouvelle Aquitaine

Vote électronique uniquement
du 1^{er} au 8 décembre, dernier délai !

8 DÉCEMBRE 2022
Elections professionnelles Fonction publique



CAP compétente à l'égard des agents de cat. A

essentielle
pour nos droits
pour le service public